



CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

- Panier d'œufs -

1. Le présent contrat est signé entre :

L'amapien / l'amapienne :

Prénom Nom :

Résidant :

N° de téléphone :

Adresses mail :

et

Le paysan / la paysanne :

Florian STRUBE – S.C.E.A. ARTERA BIO

163 bis avenue de Flandre

60190 ESTREES-SAINT-DENIS

www.arterabio.fr

2. Les engagements :

Engagements Communs :

- Respecter les principes et engagements définis dans la **Charte des AMAP**.
- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole et faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Se concerter avant toute décision qui entraînerait un changement majeur dans les engagements. En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent.es, le ou la paysanne et éventuellement un représentant du réseau régional des AMAP.

Engagements du Paysan, de la Paysanne :

- Livrer des produits frais, accessibles et de qualité, issus de sa ferme.
- Pratiquer une agriculture respectueuse du vivant, en référence aux fondamentaux de l'agriculture biologique.
- Être transparent.e sur ses méthodes de travail et les prix, prendre en compte les remarques et besoin des amapien.nes, les prévenir en cas d'événements exceptionnels et donner régulièrement des nouvelles de sa ferme.
- Être le plus présent.e possible aux distributions et accueillir les amapien.nes sur sa ferme.

Engagements de l'Amapien, de l'Amapienne :

- Avoir rempli le bulletin d'adhésion et être à jour de sa cotisation à l'association.
- Pré-financer la production.
- Récupérer ou faire récupérer ses produits lors des livraisons (pas de remboursement ou de stockage possible en cas de non retrait).
- Tenir systématiquement le ou la référente du contrat informé.e en cas de problème.
- Assurer au moins une permanence de distribution par contrat.

3. Le ou la Référente du contrat :

Nathalie ADAM 6 rue Pierre Curie, Verneuil en Halatte - 06 43 89 84 56 - adamlardet@orange.fr & Séverine

RIQUIER 47 rue Aristide Briand 60550 Verneuil en Halatte – 06 87 81 04 00 – severine.riquier@free.fr

Son rôle :

- Être le lien exclusif et obligatoire entre le paysan/la paysanne et les amapien.nes.
- Établir le contrat avec le/la paysan.ne et fixer avec lui/elle les dates de distribution.
- Répondre aux questions des amapien.nes concernant le contrat.
- Réceptionner les contrats et les paiements.
- Être un maximum présent.e sur les distributions.
- Organiser quand cela est possible une visite de la ferme.

4. Les horaires et le lieu de distributions :

La livraison des paniers aura lieu tous les vendredis entre **18h30 et 19h30** à la petite salle Salomon de Brosse.

5. La durée du contrat :

Le contrat commence le **05/09/2025** au **30/01/2026** et prévoit une livraison **toutes les semaines** sauf le **31/10** (soit **21 livraisons**).

6. Le contenu du panier :

6 œufs coûtent 2,70 €.

Vous avez le choix entre 6 ou 12 œufs.

Plusieurs possibilités de paiement sont décrites dans le tableau qui suit (entourez votre choix) :

Nombre de chèques	6 œufs	12 œufs
1 (déposé mi sept)	56,7€	113,40€
3 (sept /oct/nov)	3 x 18,9€	3 x 37,8€

Modalités de règlement : chèques à l'ordre de « **S.C.E.A. ARTERA BIO** »

Pour qu'un œuf reçoive l'agrément bio :

- les poules doivent avoir été élevées en plein air avec 4 m² par poule minimum sur un parcours conduit selon les principes de l'agriculture biologique ;
- l'élevage ne peut excéder 3 000 poules par poulailler, où la densité maximale est de 6 poules par m² au sol ;
- l'alimentation doit être composée à 100% de végétaux, minéraux et vitamines dont 95% minimum des matières premières sont issues de l'agriculture biologique. Ce type de nourriture exclut tout colorant de synthèse visant à modifier la coloration du jaune de l'œuf ;
- enfin, les élevages bio sont contrôlés par un organisme certificateur afin de vérifier la conformité des installations et des traitements animaliers spécifiques à l'agrément bio.

7. Les modalités de paiement : (selon le tableau précédent)

Nom de la banque	N° chèque	Montant	Mois de remise en banque
			septembre
			octobre
			novembre

L'amapien - l'amapienne :		Le paysan - la paysanne :	
Prénom :	Nom :	Prénom :	Nom :
Le.....à.....		Le.....à.....	
Signature.....		Signature.....	

Visa du référent :

Pensez à conserver une copie /photo de votre contrat